



## COMMUNICATION INTERSYNDICALE

Paris, le 29 septembre 2022

### NAO : LA DIRECTION PEUT FAIRE PLUS, L'ENTREPRISE PEUT FAIRE MIEUX

Le 21 septembre, au sortir de la 1<sup>ère</sup> réunion, la déception était grande face aux propositions salariales de l'Entreprise, tant elles étaient déconnectées de vos attentes et de la réalité du contexte économique.

La mesure d'augmentation collective de 2,8 % jusqu'à 80 000 € de salaire annuel brut (avec un plancher de 900 € et un plafond de 1 800 €), était très insuffisante.

La CFDT et le SNB/CFE-CGC ont demandé des mesures salariales conséquentes au regard de l'inflation, qui percute le pouvoir d'achat des salariés BNP Paribas.

Au regard aussi, et surtout, des résultats exceptionnels de l'Entreprise en 2021, et sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022, rendus possibles par l'investissement des salariés.

Ces mesures NAO doivent passer par une mesure collective significative et une prime, pour tous les salariés.

Ce 27 septembre 2022, les nouvelles propositions de la Direction sont une avancée, mais restent encore très insuffisantes :

- augmentation collective de 2,9 % jusqu'à 80 000 € de salaire annuel brut (plancher de 1100 € / un plafond de 2 000 €), effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 ;
- prime de partage de la valeur de 800 €, pour les salariés dont la rémunération globale n'excède pas 59 000 € ou 500 € de prime « classique », au-delà et jusqu'à 80 k€ de rémunération annuelle globale, versée en novembre 2022.

Les attentes des salariés BNP Paribas sont fortes, et légitimes.

**Les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, SNB/CFE-CGC, maintiennent la suspension de leur participation au dialogue social dans l'Entreprise. La priorité de cette fin septembre, pour tous, doit rester la NAO !**

**La Direction peut faire plus, l'Entreprise peut faire mieux.**

**Dernière réunion de NAO : 4 octobre 2022.**